

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Présents : 15

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 03 avril 2023

Date d'affichage : 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIMAUD Robert, Maire.

Présents : Robert GRIMAUD - Sonia CAPELLE - Michel CORBIERE - Emmanuelle DELEDICQ - Laetitia DE MATOS - Nadine DEVILLERS - Jérôme DEYX - Christelle GOURGUES - Patrice GRAFFOULIERE - Nadine MAYSSAL CATALANO - Mélanie MIGNOT - Florence MORET - Emmanuel MUNOZ - Corine PRONO - André VILLATE.

Pouvoirs : Patrick BARRAU a donné pouvoir Patrice GRAFFOULIERE - Serge LASSERRE a donné pouvoir à Robert GRIMAUD - Raphaël MAUDOUIT a donné pouvoir à Corine PRONO - Carine MIRANDA a donné pouvoir à Nadine MAYSSAL CATALANO - Francis OULES a donné pouvoir à Michel CORBIERE - Frédéric SIDOR a donné pouvoir à Florence MORET - Paulette PIQUEMAL a donné pouvoir à Emmanuelle DELEDICQ.

Absent excusé : Mostafa LAMRHANI

Président de séance : Robert GRIMAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Emmanuelle DELEDICQ

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Ordre du jour :

I- Affaires générales :

1. Approbation du Compte de Gestion de 2022 du budget principal de la commune dressé par le Receveur municipal et du budget annexe Caisse des écoles
2. Approbation du Compte administratif de 2022 dressé par l'ordonnateur du budget principal et du budget annexe Caisse des écoles
3. Affectation du résultat 2022 du Budget principal de la commune et du budget annexe Caisse des écoles
4. Vote des subventions 2023 aux associations communales et extérieures
5. Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2023
6. Vote du budget primitif 2023 de la commune et du budget annexe Caisse des écoles - Tableau des effectifs.- Délibérations Temps et cycle de travail 1607 heures et RIFSEEP filières technique et sociale suite au retour de l'avis favorable du Comité technique du CDG31.
7. Délibérations pour demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2023 : Tapis du Dojo et mise en place climatisation cantine/école élémentaire/salle Clairefontaine

II- Point commissions :

- 1) Action sociale
- 2) Animation de la vie locale et associative
- 3) Éducation, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- 4) Communication et Numérique
- 5) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités
- 6) Culture communale et intercommunale

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

-Affaires générales :

Désignation du secrétaire de séance :

Emmanuelle DELEDICQ est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal pour signature. Aucune observation n'est faite, il a été approuvé à l'unanimité

1) Approbation du Compte de Gestion de 2022 du budget principal de la commune dressé par le Receveur municipal et du budget annexe Caisse des écoles : délibération n°9 et 10/2023

Compte de gestion budget principal :

Il est exposé aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable de la Trésorerie de Balma à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal sera appelé à voter le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune avec les résultats de l'exercice.

Budget annexe de la Caisse des Écoles :

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur de la trésorerie de l'Union à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix approuve le compte de gestion de 2022 du budget principal de la commune et le budget annexe de la caisse des écoles.

2) Approbation du Compte administratif de 2022 dressé par l'ordonnateur du budget principal et du budget annexe Caisse des écoles : délibération n°11,12 /2023

- Vote du Compte Administratif de 2022 : Budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen du Conseil Municipal Monsieur CORBIERE Michel, adjoint au Maire, sera appelé à voter le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrêter ainsi les comptes, comme ci-dessous :

Investissement

Dépenses : Prévu : 526 017,00
Réalisé : 477 111,30 Reste à réaliser : 45 777 €

Recettes : Prévu : 526 017,00
Réalisé : 450 782,00 Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 3 170 716,00
Réalisé : 3 344 592,62

Recettes : Prévu : 3 170 716,00
Réalisé : 3 580 137,35

Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2022

Investissement : -26 329,30

Fonctionnement : +235 544,73

Résultat global : +209 215,43

PROCES - VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

<i>Dépenses et Recettes de fonctionnement CA 2022</i>			
Chapitre	Désignation des Dépenses	Budget	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	678 906.00	652 935.84
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 911 600.00	1 911 572.01
014	Atténuations de produits	15 855.00	11 742.00
65	Autres charges de gestion courante	372 835.00	372 775.08
66	Charges financières	82 608.00	80 946.47
67	Charges exceptionnelles	11 200.00	5 268.96
023	Virement à la section d'investissement	95 606.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 106.00	309 352.26
	TOTAL DEPENSES	3 170 716.00	3 344 592.62

Chapitre	Désignation des Recettes	Budget	Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	165 267.00	154 184.54
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	248 235.00	249 505.82
73	Impôts et taxes	1 769 845.00	1 819 100.00
74	Dotations, subventions et participations	844 793.00	952 845.82
75	Autres produits de gestion courante	8 000.00	7 567.07
76	Produits financiers	0.00	1.88
77	Produits exceptionnels	52 173.00	314 825.68
002	Excédent de fonctionnement reporté	72 403.00	73 239.65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00	8 866.89
	TOTAL RECETTES	3 170 716.00	3 580 137.35

<i>Dépenses et Recettes d'investissement</i>			
Chapitre	Désignation Dépenses	Budget	Réalisé 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	292 340.00	292 339.72
21	Immobilisations corporelles	159 097.00	111 315.22
001	Déficit d'investissement reporté	64 580.00	64 589.47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00	8 866.89
	TOTAL DEPENSES	526 017.00	477 111.30

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Chapitre	Désignation Recettes	Budget	Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et reserves	22 979.00	22 979.36
13	Subventions d'investissement reçues	102 326.00	118 300.38
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	150.00
021	Virement de la section de fonctionnement	95 606.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	303 000.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 106.00	309 352.26
	TOTAL DEPENSES	526 017.00	450 782.00

Des précisions ont été demandées par Monsieur Raphaël MAUDOUIT, suite à la réunion de la Commission des Finances à laquelle il est membre. Les réponses aux interrogations ci-dessous ont été apportées et communiqués à l'ensemble du conseil municipal.

En dépenses :

Art. 615221 : le détail des dépenses liées aux bâtiments publics est communiqué en pièces jointes.

Art. 6156 : Les années précédentes, l'article 6156 comprenait la maintenance des logiciels métiers. A compter de 2023, il est demandé d'inscrire la prévision à l'article comptable 6518 « Redevances pour logiciels informatiques. »

Art.6218 : Sur cette imputation, il y a en prévision le défraiement du Référent Santé et Accueil inclusif pour la structure multi-accueil en cours de recherche. Le médecin « Docteur FRASSE » parti en retraite avait un contrat de travail de 3 heures par trimestre dans l'année à minima et davantage si besoin pour la Petite Enfance.

La réforme des services aux familles a prévu la nouvelle fonction, en remplacement du médecin de crèche : celle de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI). Ce dispositif dont l'objectif est une meilleure prise en compte de la santé de l'enfant va dans le sens de la qualité d'accueil. A noter que les attentes sont fortes en matière

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

d'inclusion puisque le RSAI doit faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, avec passage accentué du médecin référent.

Sur cet article, il est également prévu une provision pour gratifications de stagiaires et alternants par convention pour l'administratif essentiellement.

Art. 6411/6413/64168 : Le détail par rapport aux nombre de titulaires, de contractuels et d'emplois d'insertion est porté dans la synthèse avec la répartition du nombre d'emploi titulaires, contractuels et d'insertion. A noter une modification des critères d'octroi des contrats aidés qui sont beaucoup plus drastiques.

D'où l'augmentation prévisionnelle des contractuels (art.6413) par rapport aux contrats aidés (art.64168) en grande partie au service Enfance Jeunesse.

Art.023 : Malgré le détail de la section "investissement", j'aimerais connaître le détail des 266 717€.

Les chapitres d'ordre 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement », permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à une émission de titres et de mandats réels au cours de l'exercice.

Il s'agit de la différence des recettes prévisionnelles et des dépenses prévisionnelles de l'exercice en cours.

Il convient d'abonder les chapitres d'ordre 021 et 023 d'un même montant, conduisant en priorité au remboursement du capital de la dette et aux financements des opérations d'investissement.

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes entre section.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

En recettes :

Art. 73111: Le détail se trouve dans la synthèse dans le point fiscalité.

Art. 74718 : L'article 6419 « Atténuations de charges » ne comporte plus en 2023 le remboursement de l'Agence de services et de paiement (ASP) pour les contrats aidés actuels. Il a été demandé de basculer la prévision à l'article 74718.

Art 7478 : Il s'agit des prestations de service CAF pour les structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse. Les conventions d'objectifs et de co-financement ont été renouvelées avec la CAF avec le Bonus territoire qui est une prestation « bonus », comme son nom l'indique, qui s'ajoute à la Prestation de service unique.

Les déclarations se font sur CAF PRO en lien avec le référent CAF de la commune (déclarations prévisionnelles, déclarations d'actualisation et notifications des déclarations réelles). La prévision annuelle est ainsi connue.

Art. 002 recettes de fonctionnement : comment se détaille ce montant? Est-ce le report dû à la vente de terrains?

L'article comptable 002 est le résultat de fonctionnement constaté à l'exercice N-1 (2021) cumulé avec le résultat de l'exercice N (classe 7 - la classe 6).

Le produit de la cession vient augmenter les recettes au titre (recette art.775) Il y a également des écritures de sortie du bien de l'actif de la commune par mandat (dépenses art.675.1 et 676.1), ce qui rend neutre l'opération en fonctionnement.

L'impact se trouve sur les recettes d'investissement articles 192 (la plus-value sur cession d'immobilisation) et 2111 (valeur initiale du bien inscrit à l'actif de la commune).

L'excédent lié à la cession est en investissement et non pas aux 002 recettes de fonctionnement.

La combinaison des efforts en matière de dépenses et aussi l'augmentation des recettes liées à la conjoncture (inflation et augmentation des bases locatives en 2022) a apporté davantage de recettes.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Mr MAUDOUIT repose la question ci-dessus et la même réponse lui est apportée.
Madame PRONO, conseillère municipale demande sur quel poste comptable, il serait possible de réaliser des économies. Monsieur le Maire rappelle que les montants inscrits sont déjà serrés. Les différentes consultations en marchés publics (prestations cantine, de maintenance parc copieurs, informatique...) permettent de faire jouer la concurrence, de vérifier la justesse des prix appliqués et de faire baisser les prix.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'un nouvel interlocuteur aux fonctions de Conseiller (ère) aux décideurs locaux pour les communes rattaché aux Directions Générales des Finances Publiques (DGFIP. Un des objectifs de cette nouvelle offre de services destinée aux collectivités locales est d'offrir des prestations sur mesure, adaptées au plus près des besoins de la collectivité et personnalisée, notamment celle d'assurer une prestation de regard et conseils budgétaires, comptables, financiers et fiscaux.

CA 2022 : Les recettes de gestion évoluent de 10,5 % pour 2022.

Les dotations et participations (R74) augmentent de 6,7 %.

La DGF diminue de 2,6 %.

Les recettes fiscales augmentent de 12,4 %.

Les charges réelles de 7,40 % pour 2022.

Les charges à caractère général (D011) augmentent de 11,6 %.

Les dépenses de personnel (D012) augmentent de 7 %.

Les dépenses de gestion courante (D65) augmentent de 18,8 %.

De 2021 à 2022, l'excédent brut de fonctionnement évolue de 6,05 % à 7,94 % et passe de 165 371,36 € à 240 145,21 €.

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion, l'épargne de gestion augmente de 32,5 %.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

En augmentation en 2022, la capacité d'autofinancement brute traduit une meilleure maîtrise des dépenses en 2022 grâce à l'évolution des recettes plus importantes.

Elle passe de 74 508,63 € à 164 410,34. Le taux de CAF brute évolue de 2,71 à 5,42 %.

Le remboursement de la dette est passé de 136 741,97 € à 292 339,72 €. Pour rappel, le prêt relais de 150 000 € a été remboursé en 2022.

La capacité de désendettement en diminution est de 11 années.

La commune n'a pas de ligne de trésorerie à rembourser.

Le fonds de roulement mesure la trésorerie disponible pour couvrir le cas échéant le besoin issu du cycle de fonctionnement et s'apparente à une réserve. Il passe de 7 823,48 € en 2021 à 209 215,43 € en 2022.

Le fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles passe à 26,61 jours.

- Vote du Compte Administratif de 2022 : Budget annexe de la Caisse des Ecoles

Dépenses	Prévu : 32 770,00	Réalisé : 31 491,88
Recettes	Prévu : 32 770,00	Réalisé : 32 770,31

Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2022

Fonctionnement : + 1 278,43

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BUDGET 2022</i>	<i>Réalisé 2022</i>
011	Charges à caractère général	16 000.00	16 369.61
6063	Fournitures petits équipements	1 000.00	0.00
6065	Divers achats	1 000.00	854.10
6067	Fournitures scolaires	13 000.00	13 923.26
624	Transport de biens et transports collectifs	2 000.00	1 592.25
012	Charges de personnel et frais assimilés	850.00	711.27
6475	Médecine du travail, pharmacie	850.00	711.27
65	Autres charges de gestion courante	15 920.00	14 411.00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	15 920.00	14 411.00
		32 770.00	31 491.88

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BUDGET 2022</i>	<i>Réalisé 2022</i>
74	Dotations, subventions et participations	29 563.00	29 563.00
7474	Communes	29 563.00	29 563.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 207.00	3 201.31
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 207.00	3 207.31
		32 770.00	32 770.31

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés par 16 voix Pour et 5 abstentions (Mélania MIGNOT, Lætitia DE MATOS, Corine PRONO, Raphaël MAUDOUT et Nadine MAYSSAL-CATALANO) vote le Compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur du budget principal et du budget annexe Caisse des écoles.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Il est rappelé pour information que le Compte administratif du CCAS en tant que budget autonome sera voté en Conseil d'administration du CCAS.

3) Affectation du résultat 2022 du Budget principal de la commune et du budget annexe Caisse des écoles : délibération n°13 et 14/2023

• **Affectation du résultat de 2022 du budget principal :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 l'assemblée :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 de : 162 305,08 €
- un excédent reporté du 31/12/2021 de : 73 239,65 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de : 235 544,73 €

- un déficit d'investissement de : 26 329,30 €
- un déficit des restes à réaliser de : 45 777,00 €

Soit un besoin de financement de : 72 106,30 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : + 235 544,73 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : + 72 106,30 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent 163 438,43 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 26 329,30 €

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

• **Affectation du budget annexe de la Caisse des écoles :**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, il sera demandé à l'assemblée, d'affecter les résultats comme ci-dessous :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un *déficit* de fonctionnement de l'exercice 2022 : 1 928,88 €
- un *excédent* reporté du 31/12/2021 : 3 207,31 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de : 1 278,43

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : +1 278,43

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mélanie MIGNOT, Lætitia DE MATOS, Corine PRONO, Raphaël MAUDOUIT), approuve l'affectation du résultat de l'exercice de l'année 2022 concernant le budget principal de la commune et le budget annexe des écoles.

4) Vote des subventions 2023 aux associations communales et extérieures : délibération n°15/2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations communales et extérieures pour 2023.

Il est précisé que les deux élus Mme Miranda et Mr. Villate, respectivement président des associations « Gymnastique volontaire » et « Café associatif » ne prennent pas part au vote.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

1. **Subventions de fonctionnement des associations bauzifontines :**

Associations	2023
<i>Anciens combattants</i>	0
<i>ATLAS</i>	0
<i>BauziBénin</i>	0
<i>Défile pour toi</i>	0
<i>Ekolekpan</i>	0
<i>Vélo</i>	0
Bauzi'artistes	1 050
Bourrée de l'Aubrac	800
Les Font Semblants	650
Les Voix de l'Hers	1 250
Parents Buissonnière	0
ETO	300
Amicale L. et C.	2 800
Cadets	530
Fonbo/Rando	1 100
Poker	350
Seigneurs de l'Imp	230
Shiro Fonbo	250
Donneurs de sang	400
Unis pour Lenny	450
Bauzibads	1 700
Bauzi' fonchiens	580
Bouducons	500
Cyclotourisme	750
Football	4 200

Karaté	1 070
Pétanque	900
Gymnastique V.	2 200
Judo	750
TACO	300
Taekwondo	1 300
Tennis	1 800
Volley	0
AMAP	400
Comité des fêtes	10000
Café associatif	500
TOTAL	37 110

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

2. Subventions exceptionnelles attribuées aux associations communales

<u>Associations</u>	<u>2023</u>
<u>Café associatif</u>	<u>200</u>
<u>Football</u>	<u>655</u>
<u>Gymnastique volontaire</u>	<u>200</u>
<u>TOTAL</u>	<u>1055</u>

3. Subventions extérieures attribuées

Associations	2023
Contre le cancer	900
FNACA	200
Rugby d'Aucamville	340
Restaurant du cœur	1000
Miss Violettes	290
Accidents du travail (FNATH)	170
A.N.P.I.H.M. Handic.	380
TOTAL	3 280

PROCÈS - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 20 voix POUR, accepte d'attribuer les subventions aux associations communales et extérieures ci-dessus d'inscrire au budget primitif de 2023 un montant total de 41 445 €. Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques.

5) Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2023 :
délibération n°16/2023

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour la fixation des taux, le conseil municipal à trois possibilités :

1. Faire une variation proportionnelle des taux ;
2. Faire une variation différenciée des taux ;
3. Maintenir les taux

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Ainsi, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2023 : celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En raison de sa forte stabilité depuis de nombreuses années (sous les 3 % depuis 20 ans) l'inflation n'a eu jusqu'à aujourd'hui qu'un impact limité sur la mise à jour des référentiels économiques.

Face à la flambée des dépenses d'énergie, la valeur locative cadastrale des biens de foncier bâti connaît une revalorisation forfaitaire de 7,1 % pour 2023 (3,5 en 2022) ; une revalorisation à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à + 7,1 % (publication INSEE du 15/12/2022).

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Il est proposé à l'assemblée délibérante une stabilité des taux qui seraient donc pour exercice 2023 identiques à ceux de 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 144.76
- Taxe d'habitation : 10.70%

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix approuve la stabilité des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2023.

6) Vote du budget primitif 2023 de la commune et du budget annexe Caisse des écoles - Tableau des effectifs.- Délibérations Temps et cycle de travail 1607 heures et RIFSEEP filières technique et sociale suite au retour de l'avis favorable du Comité technique du CDG 31 : délibérations n°17,18,18-1,19,20 et 21/2023

Budget principal 2023 de la commune :

Investissement

Dépenses : 436 602,30 (dont 45 777.00 de RAR)

Recettes : 436 602,30 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 349 965,00

Recettes : 3 349 965,43

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Section de fonctionnement 2023

<i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2023</i>
011	Charges à caractère général	678 300.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 932 989.00
014	Atténuations de produits	15 000.00
65	Autres charges de gestion courante	372 331.00
66	Charges financières	73 817.00
67	Charges exceptionnelles	6 000.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 705.00
023	Virement à la section d'investissement	266 717.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 106.00
	TOTAL DEPENSES	3 349 965.00

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

PAGEN°2023/041

PROCES - VERBAL

Le Maire,

Robert GRIMAUD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023



<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	110 000.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	244 500.00
73	Impôts et taxes	1 889 767.00
74	Dotations, subventions et participations	929 259.00
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00
76	Produits financiers	1.00
77	Produits exceptionnels	6 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	163 438.43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000.00
	TOTAL RECETTES	3 349 965.43

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Section Investissement 2023

<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	148 178.00
21	Immobilisations corporelles	255 095.00
26	Participations et créances.	1 000.00
001	Déficit d'investissement reporté	26 329.30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000.00
	TOTAL DEPENSES	436 602.30
<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers	81 448.30
13	Subventions d'investissement reçues	86 331.00
021	Virement de la section de fonctionnement	266 717.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 106.00
	TOTAL RECETTES	436 602.30

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Budget annexe de la Caisse des Ecoles :

* *Coopératives scolaires* : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux coopératives scolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Coopérative scolaire élémentaire :

Fournitures scolaires : Base 35 € par enfant
Coopérative scolaire : Base 25 € par élève
Noël 2023 : 5 € par élève
Livres scolaires : 10 € par élève
Classes transplantées : 20 € par élève tous les deux ans

Coopérative scolaire maternelle :

Fournitures scolaires : Base 30 € par enfant
Coopérative scolaire : Base 25 € par élève
Noël 2023 : Base 6 € par élève
Classes transplantées : 10 € par élève

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette dépense est inscrite au budget primitif 2023 du budget annexe de la Caisse des Ecoles à l'article 6574 en section de fonctionnement.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour, accepte d'attribuer les subventions aux coopératives scolaires respectives et charge Mr le Maire des modalités pratiques.

**Section de Fonctionnement Caisse des Ecoles 2023 :*

Les recettes et les dépenses s'élèvent à 29 950 €.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Chap./Articles	Désignation	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	17 500.00
6063	Fournitures petits équipements	1 000.00
6065	Divers achats	0.00
6067	Fournitures scolaires	14 500.00
624	Transport de biens et transports collectifs	2 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	850.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	850.00
65	Autres charges de gestion courante	11 600.00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	11 600.00
		29 950.00

Chap./Articles	Désignation	Propositions 2023
74	Dotations, subventions et participations	28 672.00
7474	Communes	28 672.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 278.43
		29 950.43

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mélanie MIGNOT, Lætitia DE MATOS, Corine PRONO, Raphaël MAUDOUIT), vote les propositions nouvelles du budget primitif principal de la commune et de le budget annexe de la Caisse des écoles de l'exercice 2023 comme présenté et charge monsieur le Maire des modalités pratiques de transmission.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023



Tableau des effectifs : 27 postes pourvus

Pour rappel :

16 agents à temps complet dont 1 agent en congé parental
-11 agents à temps non complet dont 1 agent en congé parental
Équivalent temps plein : 23.50

Agents contractuels de droit public : 29

-10 agents à temps complet
-19 agents à temps non complet
Équivalent temps plein : 21.5

Agents contractuels de droit privé : 9

-3 agents à temps complet
-6 agents à temps non complet
Équivalent temps plein : 8

Le tableau des effectifs titulaires au 01/01/2023 est communiqué à l'assemblée.

**** Secteur administratif, temps complet : 5***

- ▶ 1 Directeur général des services catégorie A (50 % mise à disposition autre commune)- poste pourvu
- ▶ 1 Attaché territorial catégorie A – TC- poste pourvu
- ▶ 1 Rédacteur principal 1ere Classe catégorie B - TC- poste pourvu
- ▶ 2 Adjoint administratif principal de catégorie C - TC – postes pourvus

**** Secteur technique, temps complet : 14***

- ▶ 1 Ingénieur Territorial de catégorie A à TC - poste pourvu
- ▶ 1 agent de Maîtrise Territorial à TC -poste pourvu
- ▶ 2 Adjoint technique Principal 2ème classe catégorie C à temps complet dont 1 à TNC -postes pourvus
- ▶ 10 Adjoints techniques territoriaux de catégorie C dont 6 à TNC-postes pourvus

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

***Secteur Police municipal, temps complet : 1**

- ▶ 1 gardien-policier municipal de catégorie C à TC - poste pourvu

***Secteur social, temps non complet : 4**

- ▶ 1 Educatrice de Jeunes Enfants catégorie A à TC-poste non pourvu
- ▶ 1 agent spécialisé Principal de 1ere classe des écoles maternelles catégorie C-poste pourvu
- ▶ 2 agents spécialisés Principal de 2ème classe des écoles maternelles catégorie C-postes pourvus

***Secteur Animation, temps complet : 3**

- ▶ 1 Animateur Principal de 1ere classe catégorie B – poste pourvu
- ▶ 1 Adjoint territorial Principal 2eme classe d'animation catégorie C-poste pourvu
- ▶ 1 Adjoint territorial d'animation catégorie C-poste pourvu

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mélanie MIGNOT, Lætitia DE MATOS, Corine PRONO, Raphaël MAUDOUIT), approuve le tableau des effectifs titulaires au nombre de 27 au 1er janvier 2023.

- **Délibérations concernant le temps et le cycle de travail des 1607 heures, ainsi que le RIFSEEP des filières technique et sociale suite au retour de l'avis favorable du CST du CDG31.**

Pour rappel, l'accord de principe pour ces deux délibérations a été donné dans l'attente de l'avis du Centre du Gestion. L'avis favorable ayant été rendu par le Comité Social.

PROCES - VERBAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023



Territorial du Centre de Gestion de la Haute-Garonne concernant les 1607 heures,
il convient d'entériner ces deux délibérations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés donne son accord et charge monsieur le Maire de la transmission en Préfecture.

6) Demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2023 : Tapis du Dojo et mise en place climatisation cantine/école élémentaire/salle Clairefontaine : délibération n°22 et 23 /2023

- Demande de subvention pour l'acquisition de tapis à la salle :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'effectuer des travaux de réfection du sol au bâtiment dojo. En effet, il convient de remplacer les tapis de sol au vu de leur vétusté et par souci de sécurité pour les utilisateurs.

Après consultation, l'entreprise retenue pour la fourniture des tapis est «Boutique des arts martiaux» pour 3 463.75euros HT soit 4156.50euros TTC et précise que la pose des tapis se fera en régie.

Monsieur le Maire précise que ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, dans le cadre des contrats de Territoire avant la date butoir.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à la majorité des membres présents et représentés par 21 voix Pour et 1 abstention (Nadine MAYSSAL-CATALANO) :

- Donne son accord pour l'acquisition des tapis à la salle communale associative DOJO
 - Retient l'entreprise précitée pour un montant de 3 463.75euros HT soit 4156.50euros TTC ayant fait l'objet d'une prévision au budget primitif 2023, à l'article 2188-101.
 - Et précise que les travaux de pose se feront en régie
- Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

- Demande de subvention pour mise en place de climatisation réversible au groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'effectuer des travaux de mise en place de climatisations réversibles sur différentes dalles du groupe scolaire.

Après consultation, il présente le devis de l'entreprise « Projet Clim », pour un montant total de 9840.54 € HT soit 11808.65 € TTC pour la fourniture et pose de ces climatisations, respectivement dans:

-la salle de préparation du restaurant scolaire pour un montant de 4677.49euros HT soit 5612.98euros TTC.

-2 salles de classes de l'école élémentaire pour un montant de 51163.05euros HT soit 6195.66 TTC.

Monsieur le Maire précise que ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, dans le cadre des contrats de Territoire de 2023, ainsi qu'une demande auprès du fonds de concours métropolitain.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés par 21 voix Pour et 1 abstention (Nadine CATALANO-MAYSSAL) :

-Donne son accord pour la mise en place de climatisations réversibles au groupe scolaire et retient l'entreprise précitée, précise que l'inscription du montant de ces travaux qui au budget 2023 et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

7) Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de restauration pour la cantine scolaire : délibération n°24/2023

Le Conseil Municipal est informé que le prestataire actuel, C.R.M en charge de la fourniture et livraison des repas de cantine en liaison froide propose la signature d'un avenant N°1, à effet au 01/04/2023, pour une revalorisation tarifaire exceptionnelle qu'il explique avec l'inflation actuelle dû au contexte géopolitique international et par conséquent national.

La demande repose sur une revalorisation économique des prix en 2 temps :

- 7% au 1^{er} avril 2023

-7% au 1^{er} septembre 2023

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Pour rappel, les tarifs actuels sont :

- 2.83euros HT pour les repas enfant maternelle
- 2.98euros HT pour les élémentaires en cantine scolaire
- 2.85euros HT pour les repas de la Petite Enfance
- 3.30euros HT pour les repas adultes à la cantine et encadrants petite enfance
- 0.85euros HT pour les goûters Petite enfance et centre de loisirs.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés par 22 voix Pour donne son accord et autorise monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 qui modifie ainsi les tarifs ;

- 7% au 1^{er} avril 2023 à la charge de la commune sans incidence pour les familles.
- 7% au 1^{er} septembre 2023 qui sera répercuté sur le tarif payé par les familles.

Et le charge de l'ensemble des modalités pratiques.

Madame PRONO souhaite connaître le montant de la part prise en charge par la mairie pour les mois d'avril, mai et juin. La demande sera faite auprès du Pôle Education.

II- Point commissions :

1) Action sociale

Madame Emmanuelle DELEDICQ adjointe au CCAS apporte des informations sur les points suivants :

- *Logement d'urgence* : il est occupé depuis le 1er juin 2022.
- *Voyage Séniors* : En cours de préparatif, il se déroulera à Fréjus. Mr ALAUX sera accompagnateur

L'assemblée prend note.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

2) Animation de la vie locale et associative

Monsieur Michel Corbière, adjoint délégué communique les informations ci-dessous :

Calendrier des manifestations :

- Loto : Celui des parents d'élèves BUISSIONIERE aura lieu le 16 avril 2023.
- Pocker : Le tournoi de poker aura lieu les 15 et 16 avril 2023.
- Bauzif'Artistes : Le 14 avril 2023 aura lieu le vernissage Bauzif'artistes avec l'organisation d'une astreinte le samedi 15 avril et le dimanche 16 avril et ainsi qu'une exposition du 15 au 21 avril 2023.
- Randonnée Fond cyclo : Elle aura lieu le 23 avril 2023.

L'assemblée prend note.

3) Éducation, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Madame Florence MORET, adjointe à l'Education, Petite Enfance, Enfance et à la Jeunesse, communique essentiellement sur les points suivants :

Ecole élémentaire : Mise en place de l'ENT numérique.

Loto APE : lots distribués par la mairie

Fête des écoles : elle aura lieu le 30 juin 2023 à la salle André Gentillet et débute à partir de 17h00.

Etude du projet : extension de la cantine : L'objectif premier est de récolter les besoins de chacun des usagers. La commission Enfance Jeunesse a charge de suivre ce projet avec le responsable des services techniques. Plusieurs possibilités ont été évoquées en fonction du nombre d'enfants à accueillir (base de 75 élèves par service)

Le besoin formulé est de créer l'accueil ALAE maternelle au sein de ce bâtiment. Une consultation pour la maîtrise d'oeuvre sera lancée en fin d'année. La prochaine réunion aura lieu en mai à la maternelle.

Effectifs scolaires : Les effectifs de l'école seront de 125 élèves de maternelles et 193 élèves d'élémentaire à la rentrée de septembre 2023

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Madame Nadine DEVILLIERS, Conseillère municipale déléguée demande si les travaux auront-ils lieu en cas de diminution des effectifs. Oui car il y a une augmentation des élèves.

RAM : 10 assistantes maternelles sur 16 sont en activité sur la commune et fréquentent le relais. 26 assistantes sur 52 sont en activité sur Aucamville.

L'assemblée prend note.

4) Communication et Numérique

Monsieur Patrick BARRAU, Adjoint délégué à la communication et au numérique informe l'assemblée des points suivants :

Point presse : 5 articles ont été rédigés et publiés dans La Dépêche du Midi et Le Petit Journal pour :

Fonbojeux, la plantation de la 2ème micro-forêt, la réunion Téléthon, la cérémonie du 19 mars 1962 et la pièce de théâtre des Galabrials.

Affichage : des affiches et/ou des flyers ont été diffusés pour Fonbojeux, la micro forêt et la pièce de théâtre

En cours de préparation : la communication du "1 er Salon BD de Fonbeuzard" avec :

1 programme A5 - 8 pages ; Des affiches sucettes et moyen format ; Un article de presse

A noter un gros travail de collecte d'infos auprès des 18 artistes et de création de ce programme !

La campagne de communication est prévue pour fin avril avec :

Affichage : le mardi 2 mai sur 5 à 7 faces municipales sucettes + Espace gentillet

Distribution boîtes aux lettres du programme = entre le 2 et le 4 mai

Panneau Pocket et Site Internet : pré-annonce déjà faite et relance début mai

Presse : entre le 4 et 11 mai

Echo de Fonbeuzard : Collecte du contenu : du 15 au 30 mai et parution

PROCÈS - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

Stagiaire en communication : une nouvelle recherche d'un(e) stagiaire en communication, dans le cadre d'une formation en alternance ou en stage long, a été relancée et est en cours.

L'assemblée prend note.

5) Cadre de vie, Urbanisme et Mobilité

En l'absence de Madame Carine MIRANDA adjointe déléguée, Nadine MAYSSAL-CATALANO informe l'assemblée des points suivants :

- *Micro-forêt* : La deuxième micro-forêt est terminée. Les plantations, la clôture sont finies. Elle se sera inaugurée prochainement.

- *Ruche* : Un projet d'installation d'une ruche est en cours. Il conviendra de mettre une clôture en place.

- *Chemin Raudelauzette* : les travaux d'aménagement se poursuivent. Les trottoirs seront terminés une fois la dépose des supports télécom.

- *Rue Charles d'Eyguevives* : Réaménagement du réseau d'eau potable : la conduite actuelle sera remplacée ainsi que l'ensemble des branchements. Les travaux devraient durer huit semaines. Une déviation par la route de Bessières sera prévue.

- *Aménagement trottoirs Route de Fronton* : Dans le cadre du Linéo 10 , la réfection définitive du trottoir a été réalisée au niveau de l'opération Green city qui est terminée. Le trottoir sera reprise à la fin des travaux au niveau du 92 route de Fronton. Un arrêté municipal sera pris pour permettre aux cycles de circuler sur la voie.

- *Plantation avec Green-city et Les Chalets* : La convention entre la Préfecture, les aménageurs Green city/ chalets et la mairie a été signé. Les plantations seront réalisées par les Espaces verts Caussat cet automne sur différentes parcelles communales pré-définies.

- *Divers* : Mme Florence MORET, adjointe informe l'assemblée que dans certaines communes, des nichoirs à mésanges et chauve-souris sont installées afin de lutter contre la prolifération des moustiques. A suivre.

L'assemblée prend note.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

6) Culture communale et intercommunale

Monsieur Patrice GRAFFOULIERE, adjoint à la Culture informe l'assemblée des points suivants :

-*Culture* : Depuis le dernier conseil nous avons organisé 3 événements et tenu une réunion.
-*Fonbojeux* : **600 à 700** visiteurs comme la période avant COVID, avec un nouveau prestataire pour les jeux en bois « Tourne mioches » (moins cher) et une assos de jeux d'Aucamville « Les seigneurs du Plateau ».

Gros succès pour les légos, les crêpes et le foodtruck du samedi soir.

-*Festival de guitare* : **70** personnes sont venus assister au concert « **Projet Flamenco** » dont quelques enfants et leurs parents ayant bénéficiés de l'après-midi pédagogique avec les artistes très bien menée.

-*Soirée Théâtre, Appelez-le Max* : **180** spectateurs pour le retour sur scène des Gal'abrials avec leur nouvelle pièce déjà très au point. Belle soirée.

Lors de la dernière réunion de la commission municipale, il a été décidé :

-Des sujets pour le prix Victor Hugo junior, en attente de validation des enseignants.

-De ne pas faire la fête de la musique

-De reprogrammer une soirée « musique urbaine » le samedi 23 septembre en soirée avec le même groupe que l'an dernier en espérant qu'un tournoi de foot nocturne ne vienne pas perturber la soirée.

-Organisation pour le **salon de la BD du 13 mai**. Entre 10h et 18h nous accueillerons 18 auteurs plus la librairie « Les Passantes » et espérons un public comparable à Fonbojeux (300 personnes).

L'assemblée prend note.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

—————

PROCES - VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

—————

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

N° des délibérations	Date d'examen de la délibération	Objet	Etat Approuvée/Ajournée/Rejetée
2023/09 et 10	11/04/2023	Approbation du Compte de Gestion de 2022 du budget principal de la commune dressé par le Receveur municipal et du budget annexe Caisse des écoles	<i>Approuvée</i>
2023/11 et 12	11/04/2023	Approbation du Compte administratif de 2022 dressé par l'ordonnateur du budget principal et du budget annexe Caisse des écoles	<i>Approuvée</i>
2023/13 et 14	11/04/2023	Affectation du résultat 2022 du Budget principal de la commune et du budget annexe Caisse des écoles	<i>Approuvée</i>
2023/15	11/04/2023	Vote des subventions 2023 aux associations communales et extérieures	<i>Approuvée</i>
2023/16	11/04/2023	Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2023	<i>Approuvée</i>

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023



2023/17,18, 18-1, 19,20 et 21	11/04/2023	Vote du budget primitif 2023 de la commune et du budget annexe Caisse des écoles - Tableau des effectifs.- Délibérations Temps et cycle de travail 1607 heures et RIFSEEP filières technique et sociale suite au retour de l'avis favorable du Comité technique du CDG 31	<i>Approuvée</i>
2023/22,23	11/04/2023	Délibérations pour demandes de subventions auprès du Département dans le cadre de Contrats de Territoire de 2023 : Tapis du Dojo et mise en place climatisation cantine/école élémentaire/salle Clairefontaine	<i>Approuvée</i>
2023/24	11/04/2023	Délibérations pour autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de restauration pour la cantine scolaire	<i>Approuvé</i>

Fait à FONBEAUZARD, le 11/04/2023

Le Maire,
Robert GRIMAUD

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage : 03/04/2023

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 11/04/2023

NOM	SIGNATURE
Robert GRIMAUD MAIRE	
Emmanuelle DELEDICQ SECRETAIRE DE SEANCE	